

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° DE AF 2025 71 050

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20250624-DEAF202571050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2025

Date d'envoi de convocation : 17 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

L'an Deux Mil Vingt Cinq
Le 24 juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Christine DONNET, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Jean-Louis ROUSSELIN, George LEMAITRE (arrivée à 18h36), Isabelle JULIEN, Patrick BASSETTE, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Sylvie FICHET.

Etaient absents à l'appel nominal : Patrick SILORET (pouvoir à Michèle GAUTIER), Marie-Claude CRESSANT (pouvoir à Didier GERVAIS), Sylvain CHICOT (pouvoir à Thierry LAFFINEUR), Frédérique CORMONT (pouvoir à Françoise DEGENETAIS), Audrey BUSSY (pouvoir à Annie DURAND), et Philippe DESHAYES (pouvoir à Jacques MARTIN).

Secrétaire de séance : Jean-Louis ROUSSELIN

Objet : Modification de la tarification cimetière

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal du 28 septembre 2022 n° DE AF 2022710115M fixant la tarification du cimetière ;

VU le rapport de M. le maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'adopter** les tarifs pour les prestations de cimetière suivantes :
 - case de columbarium réemployée : 300 €
 - Renouvellement de case de columbarium : 300€
 - redevance pour manipulation d'urne : 100 €
- d'appliquer ces tarifs à compter du 1er septembre 2025

Délibération adoptée à l'unanimité

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**

Le Maire

Olivier ROCHE